

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le cadre du Jeu de Rôle Grandeur Nature « Chroniques de Volsung » Edition XIII, tout doit se passer dans une sécurité maximale. Le respect des organisateurs, des autres joueurs et du public est obligatoire. Nous vous demandons par conséquent de prendre connaissance des règles exigées, ainsi que du règlement intérieur de ce Grandeur Nature.

Il est impératif de lire la totalité des articles.

Article I : Age

L'âge minimum pour participer sans accompagnant au Grandeur Nature « Chroniques de Volsung » Edition XIII est de **16 ans**. En dessous, les participants mineurs doivent obligatoirement être accompagnés tout au long du jeu par un responsable légal ou un parent. L'enfant âgé de moins de 16 ans n'est pas autorisé, même accompagné d'un parent à exercé les pratiques de jeu comportant un aspect martial.

Les Organisateurs, étants bénévoles et non attitrés responsables ou animateurs, **ne sont pas responsables des mineurs**.

Article II : Règles de Vie

Il est nécessaire pour participer au Jeu de Rôle Grandeur Nature « Chroniques de Volsung » Edition XIII de connaître et appliquer le règlement durant l'intégralité du séjour.

- La distribution et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites aux personnes âgées de moins de 18 ans.
- Les produits stupéfiants et illicites sont formellement interdits.
- Toute personne en état d'ébriété manifeste peut se voir refuser la participation aux activités du Grandeur Nature.
- Il est demandé aux fumeurs de respecter les espaces de vie commune et de ne fumer que dans l'espace fumeur délimité par les organisateurs. Les mégots doivent être placés dans les poubelles et cendriers prévus à cet effet et non dans la nature.
- En cas de perte ou de vol les organisateurs ne sont pas responsables. Il est donc déconseillé d'amener tout objet de valeur. Il est déconseillé également d'utiliser téléphones portables, tablettes et autres objets numériques. Aucun accès à l'électricité ne sera disponible durant la totalité de l'évènement.
- Les feux de camps, bougies, torches et barbecues sont interdits sur tout le site du Grandeur Nature. Les seuls réchauds utilisables sont ceux dispensés par l'association dans les locaux prévus à cet effet et sur l'accord d'un membre organisateur.
- Tout type de harcèlement, qu'il soit moral ou physique, est proscrit de même que tout acte ou parole discriminante. Toute dérogation à cette règle peut entraîner une exclusion immédiate du jeu et du site.
- La violence verbale ou physique est proscrite. Evidemment, dans un contexte de jeu martial, il peut arriver de tenir des propos grossiers ou quelques jurons. Veillez cependant à n'opérer aucune offense personnelle sur un joueur ou maître du jeu. Inévitablement, le Jeu de Rôle Grandeur Nature « Chroniques de Volsung » Edition XIII est un jeu martial et de contact, notamment lorsque l'on prend part aux combats. Il n'est donc pas étonnant de recevoir quelques coups ou d'être tamponner lors des mêlées. Il est cependant demandé aux joueurs de contenir un minimum leur force ou les coups lors des combats. Il est obligatoire de respecter les règles du Jeu Martial conformément au Règlement Intérieur du Grandeur Nature « Chroniques de Volsung » Edition XIII. Toute arme contondante, tranchante, arme à feu ou objet dangereux est interdit, conformément à la loi.
- Le respect du matériel est obligatoire. Aucune détérioration volontaire du matériel de l'association ou des autres joueurs n'est tolérée. Les équipements martiaux seront contrôlés au début de l'évènement, et peuvent être interdits à tout moment en cas de détérioration. Il est rappelé que chacun est responsable de la qualité et de la sécurité de ses équipements.

Pour que le déroulement du Jeu de Rôle Grandeur Nature se passe dans de bonnes conditions nous vous demandons de respecter ce règlement. Le manquement au règlement peut entraîner des pénalités dans le cadre du jeu et aller jusqu'à l'exclusion définitive du séjour en fonction de la gravité de la faute.

Article III : Règles du Jeu Martial

Le Jeu de Rôle Grandeur Nature comprend une part de jeu théâtral et une part de jeu martial (souvent indissociables). Le partie martiale est encadrée et réglementée par des règles propres au système du Grandeur Nature « Chroniques de Volsung » Edition XIII. Nous vous demandons de respecter les règles martiales lors des sessions de combats.

- Ne pas frapper pour blesser. Même si les touches doivent être franches, le respect et la sécurité des autres sont primordiaux.
- Interdiction de frapper avec autre chose qu'une arme homologuée GN. Les coups de poings, genoux, coudes, pieds et de tête sont strictement interdits.
- Les coups à la tête et coup d'estoc (pointe de l'épée en avant) sont interdits.
- Les charges au bouclier ne sont autorisées qu'en terrain découvert et non accidenté.
- Les touches valables sont les bras, mains, jambes, dos, torse, pieds.
- Les touches non-valables sont les touches à la tête, estoc, entre-jambes.

Pénalités : (en cas de non respect du règlement volontaire)

Réprimande. Rappel du règlement & suppression de biens (compétences, titre, argent etc...)

Exécution du personnage. Dans le cas présent, le personnage sera déclaré Trépassé et le joueur devra se créer un autre personnage.

Renvoi définitif du Grandeur Nature les « Chroniques de Volsung » Edition XIII.

Les maître du jeu et organisateurs sont garants des règles du jeu et du Fairplay tout au long du scénario. Tous les joueurs doivent donc respecter leurs décisions en cas de pénalité.

Article IV : Equipement

Les armes ne doivent jamais faire mal mais ne doivent pas non plus être fragiles. Elles doivent être composées de mousse, latex et autres matériaux non dangereux. Les armes sont disponibles et utilisables selon vos compétences uniquement. La détérioration est à la responsabilité de chacun.

En signant ce document, vous acceptez les Conditions Générales de Ventes ainsi que le Règlement Intérieur du Grandeur Nature « Chroniques de Volsung » Edition XIII

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE ET VOTRE COMPRÉHENSION,

LES TISSERINS DU SANCTUAIRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

- Ces billets sont destinés à la participation de l'acheteur à l'évènement, produit par l'association loi 1901 les Tisserins du Sanctuaire, Grandeur Nature des « Chroniques de Volsung » Edition XIII, ayant lieu du 30 juillet 2026 au 2 août 2026. Ils ne peuvent être cumulés pour une autre édition ou un autre évènement de l'association.
- La billetterie est ouverte du 1 septembre 2025 au 30 juin 2026 sur le site HelloAsso.com. Les inscriptions au delà de cette date butoir et/ou par d'autres moyens ne seront pas autorisées.
- En cas d'annulation de participation, le remboursement ne pourra être effectué que si la demande d'annulation a été déclarée avant le 20 juillet 2026. Au delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué. L'achat de merchandising (t-shirt, goodies etc) n'est pas remboursable.
- Les tarifs ne sont pas modifiables. Les billets ne sont pas échangeables, à l'exception des billets Découvertes, qu'il est possible de prolonger en billet Grande Aventure en réglant les montants nécessaires sur place auprès d'un organisateur membre du conseil d'administration.
- L'association les Tisserins du Sanctuaire peut prononcer l'annulation d'un dossier incomplet et conduire à un remboursement des sommes versées et ce à tout moment avant l'évènement. Toute participation d'un acheteur à l'évènement Grandeur Nature des « Chroniques de Volsung » Edition XIII dont le dossier serait incomplet est compromise.
- Toute dérogation au règlement intérieur ou comportement induisant ou ayant induit durant des précédentes éditions des troubles quant au bon déroulement de l'évènement Grandeur Nature des « Chroniques de Volsung » Edition XIII peut conduire à un rejet immédiat de la participation de l'acheteur et à une expulsion des activités de l'évènement et du site. Cette décision appartient aux membres du conseil d'administration de l'association Les Tisserins du Sanctuaire et ne peut être contestée. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cadre d'une expulsion.

En signant ce document, vous acceptez les Conditions Générales de Ventes ainsi que le Règlement Intérieur du Grandeur Nature « Chroniques de Volsung » Edition XIII

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE ET VOTRE COMPRÉHENSION,

LES TISSERINS DU SANCTUAIRE